

ATTESTATION DE SANTE MINEUR
SUITE AU RENSEIGNEMENT DU QUESTIONNAIRE DE
SANTE POUR MINEUR



Vous sollicitez le renouvellement ou la création de votre licence pour la saison 2023/2024.

Vous trouverez joint à cette attestation le "**questionnaire de santé pour mineur**" (ANNEXE II-23 (Art. A. 231-3)) que vous devez obligatoirement renseigner et **conserver**.

Si vous avez répondu « non » à toutes les rubriques du questionnaire de santé :
- Vous devez obligatoirement compléter, signer et retourner l'attestation saison 2023/2024 ci-dessous au club qui la conservera.

Si vous avez répondu « oui » à au moins une rubrique du questionnaire de santé :

- Vous devez obligatoirement remettre au club un certificat médical, celui - ci devra établir explicitement l'absence de contre-indication à la pratique du sport datant de moins d'un an par rapport à la date de la demande de licence.

Par ailleurs, nous vous informons que le questionnaire de santé que vous avez renseigné, vous est strictement personnel et **ne doit en aucun cas être communiqué au club**. Les réponses formulées par vos soins relèvent de votre responsabilité exclusive.

ATTESTATION DE SANTE MINEUR



À compléter, à signer et à déposer obligatoirement sur votre compte adhérent COMITI .

Je soussigné(e) : né(e) le/...../.....

Représentant légal de né(e) le/...../.....

Atteste sur l'honneur avoir renseigné le questionnaire de santé pour mineur (ANNEXE II-23 (Art. A. 231-3)) qui m'a été remis **par le club**. Et, j'atteste sur l'honneur avoir répondu par la négative à toutes les rubriques du questionnaire de santé et je reconnais expressément que les réponses apportées relèvent de ma responsabilité exclusive.

Fait à, le/...../.....

Signature du licencié(e) et du représentant légal
(précédé des **noms et prénoms** des signataires)